



OFFICE NATIONAL DES FORETS
CONCOURS PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE
DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2007

Epreuve d'admissibilité

Durée de l'épreuve :
3 heures à partir du moment où le sujet est remis au candidat
(coefficient 1)

SUJET

Votre directeur d'agence a rendez-vous très prochainement avec le directeur territorial dont il relève, pour négocier le nouveau contrat de gestion (2007) de l'agence. Cette réunion comportera d'abord la présentation par le directeur d'agence d'un bilan commenté de la réalisation du contrat 2006, puis la négociation des termes du contrat 2007

En vue de la préparation de ces deux exercices, le directeur de l'agence a reçu préalablement une proposition du DT pour les contributions attendues en 2007 de l'agence à la réalisation des objectifs de la direction territoriale et les moyens que le DT envisage de lui allouer (cf. tableau de chiffres fournissant les éléments du projet de contrat 2007, du contrat 2006 et les données de réalisation pour 2004 à 2006).

Au regard des diverses données fournies, il vous est demandé d'établir pour le compte de votre directeur d'agence un dossier visant à le préparer à cet exercice.

En premier lieu, vous établirez un projet de rapport succinct présentant les résultats obtenus en 2006 au regard des prévisions du contrat ; ce rapport identifiera notamment les points forts et les points faibles les plus significatifs, tant en terme de production que de résultat financier. Pour les écarts les plus importants et les plus significatifs, une explication [plausible, quoique nécessairement fictive en absence d'éléments fournis vous permettant de l'établir] sera avancée de même que l'indication des données complémentaires qui pourraient être recherchées pour mieux comprendre les raisons véritables de l'écart.

En second lieu, vous établirez une courte note à destination de votre directeur d'agence dans laquelle vous identifierez et analyserez les principales discordances entre, d'une part les propositions du DT pour le contrat 2007, d'autre part le contrat 2006 et les constats de réalisation pour 2004 à 2006, tant en terme d'objectifs de production et de moyens prévus à allouer que de prévisions financières. Notamment, s'agissant des ventes de bois, vous analyserez pour la période 2004-2006 l'évolution du chiffre d'affaire « bois » mais aussi les parts respectives d'évolution tenant d'une part aux volumes, d'autre part aux prix et vous comparerez avec les efforts supplémentaires demandés par le DT en 2007.

COMPOSITION DU DOSSIER

Document	Contenu
Annexe 1	Proposition de contrat de gestion 2007 de l'agence présentant la production et les éléments financiers du contrat comme suit : 2007 (objectif), 2006 (objectif et réalisé), 2005 et 2004 (réalisé) - 1page.
Annexe 2	Modèle de contrat de gestion, ce contrat ne correspond pas aux données de l'annexe 1 - 6 pages.

GLOSSAIRE

Etat d'assiette : Le document est établi pour un exercice et récapitule toutes les coupes de bois prévues dans une forêt ou un ensemble de forêts. Il est composé notamment à partir des prévisions figurant dans les aménagements, pour l'exercice considéré corrigées en fonction des rapports de coupes établis par les gestionnaires (coupes ajournées, anticipées...)

MIG : Missions d'intérêt général confiées à l'Office par un contrat spécifique passé avec l'Etat central (MIG « nationales » : RTM, DFCL, dunes...) ou avec des services déconcentrés de l'Etat (MIG « locales » :OET-RTM, suivi des obligations réglementaires de débroussaillage ...)

CA corrigé : Chiffre d'affaires corrigé des variations annuelles des produits à recevoir (=produits qui auraient dû ou auraient pu être facturés) et des variations de produits constatés d'avance (= produits facturés par anticipation et qui seront rattachés à l'exercice de réalisation de la prestation) La correction a pour objectif de faire coïncider les produits d'un exercice avec les charges de production comptabilisées.

Marge brute (ou contribution à la marge): Elle est égale à la différence entre le chiffre d'affaires facturé et les charges directes de production (achats, services externes, salaires ouvriers) Elle est dite « corrigée » lorsque cette différence est calculée sur un chiffre d'affaires lui-même corrigé et après déduction de la variation des charges sur travaux en cours.

Travaux « immobilisables » : Travaux dont la nature, parce qu'elle contribue à l'accroissement de la valeur du patrimoine, permet l'amortissement des coûts sur plusieurs exercices et de bénéficier des avantages fiscaux liés aux investissements. Possible pour l'Office en ce qui concerne les travaux en forêts domaniales depuis l'inscription de celles-ci au bilan de l'Etablissement.

Sigles utilisés :

APFM : Auxiliaires pour la protection des forêts méditerranéennes

OFNAN : ouvriers forestiers rapatriés d'Afrique du Nord

ETP : équivalent temps plein

FGS : frais généraux de Service

ILO :moyens d'investissement dans les locaux

MAT MCH : matériels de chantier (tronçonneuses, débroussailleuses...)

MAT MPR : matériels de production

MAT MVL véhicules de liaison

MAT MBU : matériels de bureau

OET : Office entrepreneur de travaux

PEF : Personnels fonctionnaires

POF : Personnels ouvriers

PAP : Autres personnels

DRA : directives régionales d'aménagement (pour forêts domaniales)

SRA : schéma régional d'aménagement (pour autres forêts relevant du Régime Forestier)